

Réorganisation de la commande publique
**L'Ordre des architectes d'Île-de-France
défend le caractère obligatoire des concours**

A l'initiative du ministère des Finances et des Comptes Publics, un travail est en cours pour réorganiser globalement la commande publique dans le cadre de la transposition de la directive « Marchés Publics » européenne. Il entend déroger au caractère obligatoire des concours. L'Ordre des architectes d'Île-de-France manifeste son opposition.

Réunis le 10 février, les conseillers ordinaires d'Île-de-France ont en effet décidé à l'unanimité de soutenir la position du Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) et celle de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIOCP), de maintenir le caractère obligatoire du concours en introduisant dès l'ordonnance cette procédure pour les marchés de maîtrise d'œuvre.

Pour l'Ordre des architectes d'Île-de-France, cette mesure est la seule qui permette de conserver la spécificité de cet achat au sein de la commande publique.

Il rappelle avec force l'importance du concours d'architecture qui est un véritable atout pour la maîtrise d'ouvrage, lui permettant de choisir, après mise en concurrence et avis du jury, le projet le plus en adéquation avec son programme, l'insertion dans le site et la qualité architecturale attendus.

Le CROAIF souligne que depuis plus de trente ans, le concours d'architecture s'est affirmé comme la procédure la plus efficace pour garantir l'intérêt public de l'architecture, d'où son soutien à la proposition de rédaction de l'article 35 bis formulé par le CNOA et la MIOCP défendant le caractère obligatoire du concours.

L'Ordre des architectes d'Île-de-France représente la profession auprès des pouvoirs publics, garantit la qualité du service architectural, accompagne les architectes dans leur exercice et œuvre à la promotion de l'architecture auprès du grand public. Il veille à la tenue du Tableau : 10 000 architectes et 3 000 sociétés d'architecture y sont inscrits.

Contact presse : Marlène Gloaguen

01 53 26 10 64 - 06 70 43 90 97 - communication@architectes-idf.org